



COMPTE - RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 7

Date d'affichage de la convocation : 3 octobre 2022

Le dix octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 3 octobre 2022

Etaient présents : Jacques BREUILLAUD, Annabelle LELONG, André STROUPPE, Emmanuel ROCHAT, François FOUBERT, Justine BYDEKERCKE, Virginie FRESNEDA

Absents excusés : Elodie NATUREL, Karine CHAUVEAU, Christian BOUQUET, David LEROUGE

Secrétaire de séance : André STROUPPE

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

L'ordre du jour de la séance :

- 1-** Fonds de concours 2022
- 2-** Acquisitions de parcelles pour création d'une réserve d'eau
- 3-** Avenants de travaux au marché « extension de la salle des fêtes »
- 4-** Marché réhabilitation de deux maisons dans le bourg
- 5-** Signature de la convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de CEE
- 6-** Recensement de la population 2023
- 7-** Questions diverses

33 - FONDS DE CONCOURS 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès de CHATEAUROUX METROPOLE une subvention – Fonds de Concours 2022 – pour les travaux d’extension du gîte.

Il approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer la convention pour le versement des fonds de concours 2022 d’un montant de 15 555.00 €

Dépenses HT		Recettes	
Travaux extension du gîte	32 000.00 €	Fonds de concours Châteauroux Métropole	15 555.00 €
		Auto – financement	16 445.00 €
TOTAL	32 000.00 €		32 000.00 €

34 – ACQUISITION DE PARCELLES POUR CRÉATION D’UNE RÉSERVE D’EAU

Le Maire rappelle à l’assemblée, le projet de création d’un bassin de réserve d’eau qui a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Il rappelle que cette réserve d’eau pourrait être utilisée en période de sécheresse par les services d’incendie, pour l’arrosage des massifs floraux et pour l’abreuvement des animaux.

Un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle section B N° 715 au lieudit les Bouilles puisque cette parcelle se situe en aval du bassin versant des eaux pluviales du bourg, du chemin de l’Ecole et du lotissement des Chaumes à la Gotte et qu’elle serait donc la plus appropriée pour ce projet.

Le propriétaire accepte de vendre à la Commune de JEU-LES-BOIS la parcelle cadastrée section B N°715 et la parcelle mitoyenne section B N°710.

Monsieur le Maire propose d’acquérir ces deux parcelles au prix de 5000 €/ l’hectare et de prendre en charge les frais de notaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Donne son accord pour l’acquisition des deux parcelles au prix de 5 000 € /l’hectare et la prise en charge des frais de notaire.
- Autorise le Maire à signer l’acte d’achat et tous documents afférents à cette acquisition

35 – AVENANTS DE TRAVAUX AU MARCHÉ « EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES »

La **SAS NOUVELLE BERNARDEAU** en charge du lot n°1 « Gros Œuvre » a adressé à la Commune l’avenant n°2 d’une plus-value de 5 038.00 € HT soit 6 045.60 € TTC

Montant initial du lot n°1 : 57 393.84 € HT soit 68 872.61 € TTC

Nouveau montant : 64 256.84 € HT soit 77 108.21 € TTC

(Avenants n°1 et n°2)

L'entreprise **CCBH** en charge du lot n°2 « charpente, couverture étanchéité » a adressé à la Commune l'avenant n°1 d'une plus-value de 12 433.86 € HT soit 14 920.63 € TTC

Montant initial du lot n°2 : 48 942.83 € HT soit 58 731.40 € TTC
Nouveau montant : 57 018.08 € HT soit 68 421.70 € TTC

L'entreprise **BHM** en charge du lot n°5 « plâtrerie » a adressé à la Commune l'avenant n°1 d'une plus-value de 5 099.40 € HT soit 6 119.28 € TTC

Montant initial du lot n°5 : 20 893.15 € HT soit 25 071.78 € TTC
Nouveau montant : 25 992.55 € HT soit 31 191.06 € TTC

La **SAS LECOMPTE** en charge du lot n°6 « plafonds suspendus » a adressé à la Commune l'avenant n°1 d'une moins-value de 669.10 € HT soit 802.92 € TTC

Montant initial du lot n°6 : 3 234.60 € HT soit 3 881.52 € TTC
Nouveau montant : 2 565.50 € HT soit 3 078.60 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter les modifications et autorise le Maire à signer les avenants au marché « extension de la salle des fêtes » des entreprises **SAS NOUVELLE BERNARDEAU, CCBH, BHM et SAS LECOMPTE** ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

36 – MARCHÉ RÉHABILITATION DE DEUX MAISONS DANS LE BOURG

Le Conseil Municipal en date du 11 juillet 2022 avait retenu les entreprises pour effectuer les travaux du marché « Rénovation d'un logement T5 – démolition et reconstruction d'un logement T3 ».

Le Maire indique à l'assemblée que la région n'a pas donné une suite favorable à notre demande de subvention pour ce projet. Toutefois Châteauroux Métropole a mis en place des aides nouvelles conformément aux mesures et enveloppes inscrites au Programme Local de l'Habitat (PLH) jusqu'en 2026.

Il propose de solliciter les aides suivantes :

⇒ Aide à l'acquisition	8 000.00 €
⇒ Aide à la démolition	10 000.00 €
⇒ Aide à l'habitat innovant	30 000.00 €

Il propose également de réduire le montant des travaux en reprenant le dossier avec le Cabinet Néroli et de relancer un nouveau marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter les aides inscrites au programme du PLH auprès de Châteauroux Métropole
- Déclare le premier marché sans suite pour motif d'intérêt général
- De mandater le cabinet Néroli pour reprendre le dossier en vue d'une réduction significative du coût des travaux
- De relancer une nouvelle consultation

Le plan de financement pourra être présenté lors d'une prochaine séance.

37 – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'HABILITATION POUR LE DÉPÔT EN GROUPEMENT DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Le Code de l'énergie fixe, comme principal objectif, la maîtrise de la demande d'énergie et présente à cette fin, dans ses articles L 221-1 et suivants, les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ces certificats, délivrés par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie, sont exprimés en kWh cumac (kilowattheures cumulés actualisés) d'énergie finale et constituent des biens meubles négociables.

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les communes membres, Châteauroux Métropole a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. Châteauroux Métropole redistribuera l'intégralité des financements obtenue par la valorisation des CEE de la commune.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE à Châteauroux Métropole pour les dossiers de travaux d'économies d'énergie que la commune souhaite valoriser.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de Certificats d'Economies d'Energie (CEE),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et à transmettre les éléments nécessaires à chaque dossier à Châteauroux Métropole.

38 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population doit être effectué sur le territoire de la commune du 19 Janvier 2023 au 18 février 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne Madame Béatrice CHENET en qualité de coordonnateur communal et agent recenseur
- Décide d'allouer la somme de 1 000,00 € NET pour cette mission supplémentaire

Questions diverses :

- Une visite de la maison située 2 place Bellevue est programmée 19 octobre en vue d'une acquisition
- Lotissement chemin des Vergers : une procédure est en cours devant la cour d'appel de Bordeaux pour l'écoulement des eaux
- Le SDEI a proposé de remplacer la chaudière de l'école par une pompe à chaleur avec géothermie. Une étude de marché doit être menée.
- Pour économiser l'énergie, l'éclairage public sera éteint à 22h00, les décorations de Noël étant alimentées par une minuterie automatique
- Le repas des aînés sera servi le samedi 17 décembre dans la cantine scolaire. Un colis est offert aux personnes n'assistant pas au déjeuner
- Pêche communale à l'étang des Marnières - Recette saison 2022 : 1 059.00 €.
 - ⇒ 9 cartes habitants de la Commune
 - ⇒ 169 cartes personnes extérieures à la Commune

Une réflexion doit être menée sur les pontons de l'étang qui présentent des signes de vétusté. Monsieur François FOUBERT propose l'achat de tables de pique-nique supplémentaires.

- La convention pour la mise à disposition des vestiaires du stade a été signée par l'association sportive.

Informations diverses :

Jeu de rôles :

- ⇒ Halloween 31 octobre 2022
- ⇒ Fête de Noël le 16 décembre 2022 avec un petit marché
- ⇒ Brocante le 18 juin 2023

Compte-rendu réunion SMABB

André STROUPPE informe le conseil des marchés passés par le syndicat. Travaux envisagés sur le Gourdon.

Le secrétaire de séance,
André STROUPPE

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,